

# BASES LÉGALES

## BASE 1. ORGANISATION

L'organisation de la présente promotion, intitulée « GAMECHANGERS » (ci-après, le « Concours »), est assurée par SEAT, S.A., dont le siège social est situé Autovía A-2, Km. 585, Martorell (08760), Barcelone, Espagne, avec le numéro fiscal NIF A-28049161. Ci-après, SEAT, S.A. sera désignée comme « l'Organisation ».

## BASE 2. OBJET ET DURÉE

Le Concours est une initiative de SEAT, qui vise à apporter un soutien complet aux jeunes talents du padel, dans le cadre d'un engagement ferme en faveur de la durabilité sociale, tel qu'établi dans la Base 4 des présentes bases légales.

Le Concours débutera le **1er juin 2025 à 00:00 (heure péninsulaire)** et se terminera le **14 décembre 2025 à 24:00 (heure péninsulaire)**, comme indiqué dans la Base 7 du présent document.

Pendant le Concours, une série d'épreuves et de tournois seront organisés conformément aux dispositions de la Base 5.

## BASE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les participants doivent être des personnes physiques âgées de **plus de 15 ans** (sauf si des exigences d'âge spécifiques s'appliquent dans certains pays, auquel cas un âge minimum plus élevé pourra être requis).

Dans le cas des mineurs, la participation est soumise à **l'autorisation écrite expresse** du père, de la mère ou du tuteur légal, via un formulaire fourni par l'Organisation.

L'âge maximum de participation est de **24 ans**.

L'Organisation se réserve le droit de vérifier l'âge réel des participants (ci-après, les « Participants ») et d'exclure toute personne ne répondant pas aux conditions légales.

Les Participants, hommes comme femmes, doivent être **hors du Top 200** du classement de la Fédération Internationale de Padel (FIP).

Tout joueur/joueuse figurant dans les 200 premiers du classement FIP ne pourra pas participer.

La participation est **gratuite**.

Une seule inscription par Participant sera acceptée.

Des candidats de **toute nationalité et tout pays de résidence** peuvent participer, à condition de pouvoir se présenter physiquement à l'une des étapes définies dans la Base 5, qui se dérouleront dans les pays suivants : Espagne, France, Suède, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Mexique.

L'Organisation se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des épreuves. Chaque Participant pourra participer à **un maximum de deux tournois**.

L'identité des Participants pourra être vérifiée à tout moment au moyen de documents officiels (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

L'acceptation expresse des présentes Bases constitue une condition nécessaire pour participer.

Le Participant est réputé avoir accepté les Bases en s'inscrivant au Concours et en cochant la case correspondante sur le formulaire.

Toute violation des conditions entraînera l'annulation automatique de la participation. Toute fausse information ou suspicion de fraude pourra entraîner une disqualification immédiate et, le cas échéant, l'obligation de restituer un prix déjà remis.

Ne peuvent pas participer:

- les employés de SEAT, de l'Importateur, ou de sociétés collaboratrices;
- les personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception du Concours;
- les membres de leur famille au premier degré.

#### **BASE 4. PRIX**

Un total de **quatre gagnants** seront désignés : deux hommes et deux femmes.

Chacun des quatre gagnants recevra une **bourse d'une valeur allant jusqu'à 30 000 €**, utilisable durant l'année 2026, destinée à soutenir son développement sportif et professionnel dans le monde du padel (ci-après, « Bourse CUPRA »).

La Bourse CUPRA inclut un programme complet de formation, de compétition, d'accompagnement technique et de ressources exclusives, conçu pour propulser leur carrière au niveau supérieur. Le contenu détaillé de la bourse est le suivant :

- **2 séances d'entraînement personnalisées** avec des ambassadeurs CUPRA (joueurs professionnels de premier niveau international). *Valeur estimée : 2 000 €*
- **2 wildcards** pour des tournois du circuit CUPRA FIP Tour. *Valeur estimée : 6 000 €*
- **2 séjours d'une semaine d'entraînement** à la MM Academy (2 semaines au total). *Valeur estimée: 500 € x 2 semaines = 1 000 €*
- **Suivi et monitoring** du développement des joueurs tout au long de l'année par MM Academy et CUPRA. *Valeur estimée : 3 000 €*
- **Mise à disposition d'un véhicule CUPRA** pendant un an, pour usage personnel du joueur. *Valeur estimée : 8 000 €*

En outre, l'Organisation couvrira, via une **bourse économique allant jusqu'à 10 000 € par joueur** (gérée directement et non remise en espèces), les dépenses liées au développement sportif du gagnant.

Cette aide complémentaire permettra de financer, contre justificatif et dans la limite prévue : déplacements pour tournois (wildcards), entraîneurs, physiothérapeutes, nutrition, coaching personnalisé, etc.

Enfin, les gagnants s'engagent à utiliser, lors des compétitions auxquelles ils participent, une **tenue comportant le logo CUPRA sur la partie frontale**. Cette obligation durera un an, tout comme les bénéfices de la Bourse CUPRA.

L'Organisation ne sera pas responsable de l'usage que les gagnants feront des Prix et décline toute responsabilité pour tout dommage subi par les gagnants ou des tiers du fait de l'utilisation des Prix.

Les gagnants pourront être mentionnés et apparaître sur les réseaux sociaux officiels de l'Organisation. Leur **nom complet** pourra être publié sur Instagram, TikTok et LinkedIn. Ces publications pourront inclure photos, vidéos et mentions liées à l'événement, à des fins promotionnelles, publicitaires ou informatives.

Le Prix **n'inclut aucun autre frais** pouvant être engagé par le gagnant. Le prix **ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en argent, est personnel et intransmissible**, et sa vente est strictement interdite.

L'Organisation se réserve le droit de prendre toute mesure corrective raisonnable nécessaire pour résoudre les incidents pouvant survenir durant le Concours afin d'en garantir le bon déroulement.

## BASE 5. PHASES DU CONCOURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

En 2025, un total de **7 étapes** et une **grande finale à Barcelone** seront organisées, chacune coïncidant avec des tournois du circuit Premier Padel sponsorisés par l'Organisation. Chaque étape aura lieu dans une ville différente, en s'appuyant sur le calendrier officiel du tour. Les tournois sélectionnés sont les suivants:

### Bordeaux (France)

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 2 juillet
- **Épreuves :** du 4 au 6 juillet

### Espagne (Málaga)

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 16 juillet
- **Épreuves :** du 18 au 20 juillet

### Espagne (Madrid)

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 2 septembre
- **Épreuves :** du 5 au 7 septembre

### Düsseldorf (Allemagne)

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 18 septembre
- **Épreuves :** du 26 au 28 septembre

### Rotterdam (Pays-Bas)

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 25 septembre
- **Épreuves :** du 3 au 5 octobre

### Milan (Italie)

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 2 octobre
- **Épreuves :** du 10 au 12 octobre

### **Mexique (Acapulco)**

- **Date limite d'inscription :** jusqu'au 20 novembre
- **Épreuves :** du 28 au 30 novembre

### **Finale du concours en Espagne (Barcelone) : Entre le 8 et le 14 décembre.**

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les dates, lieux, horaires et tout autre aspect lié aux épreuves en présentiel. En cas de modification, l'Organisation informera dûment les Participants.

De plus, le Concours est divisé en les phases suivantes:

#### **PHASE INITIALE : INSCRIPTION ET PARTICIPATION**

Pour participer à cette phase, le Participant doit remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site web du Concours : <http://www.cupraofficial.com/brand/sports/gamechanger-padel-contest.html>

Il doit également télécharger une **vidéo** (dont le contenu est décrit ci-dessous). Seules les inscriptions des Participants répondant à **toutes** les conditions de participation de la Base 3 et disponibles pour se déplacer aux tournois en cas de qualification seront valides.

#### **Informations demandées dans le formulaire :**

- À quel(s) tournoi(s) souhaitez-vous participer ?
- Prénom
- Nom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone mobile
- Nationalité
- Code postal
- Document légal pour vérifier l'identité
- Date de naissance (en cas de mineur : informations du parent/tuteur + consentement signé)
- Main dominante (gaucher / droitier / ambidextre)
- Position sur le terrain (Drive / Revers / Les deux)
- Classement actuel du joueur

#### **Contenu obligatoire de la vidéo :**

Le Participant doit réaliser les coups suivants :

- 2 services
- 2 coups droits sans mur
- 2 revers sans mur
- 2 murs de fond en coup droit
- 2 murs de fond en revers
- 2 murs latéraux
- 2 doubles murs
- 2 volées de coup droit
- 2 volées de revers
- 2 bandejas / víboras
- 2 smashes

**Exigences techniques de la vidéo :**

- Durée : **entre 60 et 300 secondes**
- Format : **HD horizontal 1920 x 1080 – 30 fps**
- Plan arrière à travers la vitre :
  - vitre propre
  - le résultat du coup doit être visible
  - l'alimentation des balles doit venir du camp opposé

Pour faciliter l'inscription, **les 30 premiers Participants** pourront envoyer la vidéo après avoir rempli le formulaire, selon les instructions de l'Organisation.

Les joueurs **appartenant à une sélection nationale** seront **automatiquement convoqués** aux épreuves physiques, car leur présence en sélection certifie qu'ils font partie des meilleurs joueurs du pays.

**PHASE 1: TEST D'ÉVALUATION BASÉ SUR DES CRITÈRES TECHNIQUES** – À partir du contenu audiovisuel fourni par chaque participant lors de la PHASE 1, la précision technique et la netteté de chaque coup seront évaluées selon les critères définis ci-dessous.

Au cours de cette première phase d'évaluation, toutes les candidatures reçues seront analysées et 28 joueurs maximum seront sélectionnés pour accéder à la phase suivante.

Une fois toutes les inscriptions reçues, la procédure suivante sera mise en œuvre :

- L'évaluation des vidéos reçues pour chaque test sera effectuée par l'équipe de la MM Academy, une académie partenaire de l'Organisation, forte d'une grande expérience et d'une reconnaissance internationale dans le monde du padel. Chaque coup exécuté dans la vidéo se verra attribuer une note de 1 à 10, la note finale étant la moyenne de toutes les notes.

Le nombre de joueurs dans chaque catégorie (hommes et femmes) dépendra du nombre de candidatures reçues dans chaque lieu de compétition. L'Organisation s'efforcera de maintenir une répartition équitable.

Tous les liens fournis pour le dépôt des documents requis doivent être partagés publiquement afin d'en faciliter l'accès (sans mot de passe ni système d'accès crypté) ; à défaut, la candidature ne sera pas prise en compte.

Si le nombre de candidats/participants est très faible (moins de 28), l'Organisation se réserve le droit de dispenser tous les participants inscrits de l'obligation de soumettre une vidéo (qu'ils aient ou non soumis une vidéo).

Par ailleurs, si les participants sont membres de l'équipe nationale de padel de leur pays ou en font déjà partie, leur inscription à la compétition est automatique et ils n'ont pas besoin de soumettre de vidéo. Cette exception s'applique uniquement aux membres de l'équipe nationale, car cela atteste qu'ils font partie des meilleurs jeunes joueurs du pays.

**PHASE 2 : TEST D'ÉVALUATION BASÉ SUR DES CRITÈRES TECHNIQUES ET TACTIQUES** – Au cours de cette phase, 28 joueurs maximum, sélectionnés ayant réussi la PHASE 1, seront invités à évaluer physiquement leur stratégie de jeu, leurs choix de direction et de vitesse de balle, ainsi que leur positionnement sur le court, grâce à une série d'exercices individuels réalisés sur le court d'activation de Premier Padel, conformément aux critères définis ci-dessous.

À cette fin, les 28 participants sélectionnés seront informés de leur qualification pour la Phase 2 par courriel, téléphone ou message WhatsApp. Cette notification sera envoyée par l'Organisation une semaine avant la date de leur convocation.

De même, au début de cette même semaine (environ cinq jours avant l'événement), chaque participant sera contacté par téléphone pour confirmer sa présence.

L'e-mail et l'appel téléphonique vous fourniront toutes les informations nécessaires : le lieu exact où vous devrez vous rendre (soit le site du tournoi Premier Padel, soit le club partenaire), l'heure du rendez-vous et le déroulement précis de la journée.

L'organisation ne prend pas en charge les frais de déplacement des participants. Chaque participant recevra une accréditation pour accéder au site du Premier Padel, ainsi que des billets lui permettant, ainsi qu'à son invité, d'assister aux matchs professionnels avant ou après les épreuves de sélection.

La réunion en présentiel aura lieu le samedi pour les 28 participants sélectionnés.

À l'issue des épreuves de sélection du samedi, 8 participants seront sélectionnés, dans le respect de la parité hommes-femmes, pour accéder à la phase finale du dimanche.

Tous les finalistes seront logés à l'hôtel (entre 3 et 5 étoiles) le samedi soir, et bénéficieront du dîner et du petit-déjeuner le dimanche avant la finale. Un service de navette assuré par CUPRA les prendra en charge à l'hôtel et les conduira au site de l'événement.

Durant cette phase, le jury décrit à la section 8 évaluera la stratégie de jeu, le choix des directions et la vitesse de la balle, ainsi que le placement sur le terrain. Cette évaluation se fera en analysant la technique employée pour atteindre les objectifs tactiques.

Dans tous les cas, conformément aux critères d'évaluation et de notation mentionnés précédemment, l'appréciation du jury est subjective.

À l'issue de cette phase, 8 joueurs seront sélectionnés pour accéder à la phase finale décrite ci-dessous.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- Défense : Note de 0 à 10. La régularité, l'utilisation du lob pour créer de l'espace/contre-attaquer et la gestion des différentes vitesses de balle seront évaluées. Divers exercices de contrôle et de jeu en situation réelle seront utilisés pour étudier les paramètres décrits.
- Attaque : Note de 0 à 10. Les volées seront évaluées (effet, direction et vitesse).

Le jeu offensif comprend des exercices de contrôle, des entraînements avec des marqueurs et la reconstitution de situations de jeu spécifiques. Nous évaluons les aspects essentiels du jeu offensif.

- Critères de jeu : Score de 0 à 10. Une série de matchs, où vous reconstituerez des situations de jeu spécifiques, vous permettra d'améliorer votre capacité à sélectionner vos jeux, à gérer les erreurs imprévues et à maintenir l'ordre sur le court.

**3e PHASE : TEST D'ÉVALUATION SELON DES CRITÈRES DE COMPÉTITION.** Dans ce cas, un maximum de 4 joueurs et 4 joueuses ayant obtenu les meilleurs scores lors de la phase précédente participeront à une phase de sélection finale. Ils affronteront les participants, répartis en catégories hommes et femmes. Dans certains cas, cette décision servira de référence, indépendamment des critères de sélection finaux. Les joueurs sélectionnés pour cette phase finale seront pris en charge à leur hôtel et aux points de contrôle CUPRA, où se déroulera la compétition.

Cette dernière étape se déroule sur le court central officiel du Premier Padel (dans la mesure du possible et selon le calendrier) et, contrairement aux étapes précédentes, comprend un match compétitif composé de trois tie-breaks. Après l'un des tie-breaks, un changement de format aura lieu, que les joueurs effectueront en alternant les positions autant de fois que possible.

Système de notation, appliqué par le jury décrit à la Règle 8:

**Évaluation quantitative (50 % de la note totale):** Tous les points obtenus par chaque joueur lors de chaque tie-break sont additionnés. La note obtenue pour cette section, basée sur les points marqués, est calculée selon l'échelle suivante :

0-1 point → 0

2-3 points → 1

4-5 points → 2

6-7 points → 3

8-9 points → 4

10-11 points → 5

12-13 points → 6

14-15 points → 7

16-17 points → 8

18-20 points → 9

21 points (maximum possible) → 10

#### **Évaluation qualitative:**

- Style de jeu et critères de compétitivité (25 % de la note totale). Le jury évaluera le style de jeu de chaque joueur sur une échelle de 1 à 5. Les critères de jeu portent sur le choix des coups, la vitesse de la balle, la gestion de la pression et l'application tactique.
- Attitude et comportement (25 % de la note totale). Cette section sera régie par le Manuel des valeurs sportives et humaines de GAMECHANGERS, mis à la disposition des participants par l'organisation sur le site web de la compétition. Conformément à ce manuel, le jury, tel que décrit dans la règle 8, évaluera les compétences compétitives, les valeurs et l'attitude des joueurs sur le court, ainsi que leur gestion des moments de tension et leur adaptation pendant les matchs. Le jury attribuera une note de 1 à 5 à chacun des paramètres décrits dans le manuel pour chaque joueur. La moyenne des notes sera calculée pour obtenir la note finale.

Sur la base des critères ci-dessus, un classement des joueurs sera établi et le jury sélectionnera un maximum de 4 vainqueurs pour la finale à Barcelone : 2 joueurs et 2 joueuses.

Le classement sera établi selon la méthodologie définie par le jury, dont les critères comportent une part de subjectivité liée aux objectifs de la compétition.

L'organisation se réserve également le droit d'attribuer deux invitations pour participer à la finale de Barcelone.

**4E PHASE : FINALE À BARCELONE :** Les quatre participants sélectionnés (deux filles et deux garçons) de chaque pays, ainsi que deux participants supplémentaires éventuels si l'organisation attribue les invitations mentionnées au paragraphe précédent, se rendront à Barcelone, tous frais payés, ainsi qu'un accompagnateur, afin de disputer la phase finale et de déterminer les quatre vainqueurs de la compétition (deux filles et deux garçons), qui recevront le prix défini à la section 4.

Les participants sélectionnés s'affronteront pendant quatre jours pour tenter de remporter le titre. À l'issue de la sélection, quatre vainqueurs (deux garçons et deux filles) seront désignés. Ils recevront le prix défini à la section 4 afin de soutenir leur carrière de padel.

#### **Programme prévu (résumé indicatif):**

- Jour 1 – Mercredi : Arrivée des participants, accueil, enregistrement sur le campus et présentation générale du programme.
- Jour 2 – Jeudi : Les 28 finalistes participent à la phase finale. Au programme : évaluations techniques et physiques, dynamique de groupe, entraînement tactique, préparation physique et mentale.
- Jour 3 – Vendredi : Les 28 finalistes participent à la phase finale. Au club, se déroulent les séances d'entraînement et la première phase du tournoi interne (sans encadrement). Seize joueurs seront sélectionnés pour la phase finale du samedi.
- Jour 4 – Samedi : Deuxième phase du tournoi dans la salle omnisports officielle. Les 16 participants s'affrontent sur le terrain d'échauffement (si disponible et praticable), parmi lesquels 8 finalistes seront sélectionnés.
- Jour 5 – Dimanche : Les 8 finalistes s'affrontent sur le terrain principal, où seront désignés les 4 vainqueurs (2 garçons et 2 filles). Ces vainqueurs recevront la bourse CUPRA. La dernière journée comprend la compétition décisive, la projection des matchs, la remise des diplômes et la clôture de l'événement.

## **RÈGLE 6. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS ET DES GAGNANTS**

### **Obligations des participants :**

En s'inscrivant et en téléchargeant les vidéos décrites à la Règle 5 ci-dessus, le participant accepte de :

- Respecter l'intégralité des présentes conditions générales.
- Participer au concours dans le respect de la loi, des bonnes mœurs et de l'ordre public.
- Coopérer activement avec l'organisation et fournir toute information raisonnablement nécessaire à tout audit ou enquête visant à déterminer le respect des présentes conditions générales.
- Être responsable de tout dommage, direct ou indirect, résultant du non-respect des engagements stipulés dans les présentes conditions générales.
- S'abstenir de tout comportement susceptible de porter atteinte à l'image, aux produits ou à la clientèle de l'organisation et/ou de tiers.
- Ne portez pas atteinte aux droits des tiers, notamment aux droits de propriété industrielle et intellectuelle.
- Concernant la publication des vidéos, dégagez l'Organisation de toute responsabilité.

Nos filiales, sociétés affiliées, employés et agents dégagent ces derniers de toute responsabilité en cas de blessures, pertes ou dommages causés à des tiers et découlant de leur relation avec le contenu fourni.

En participant à ce Concours, le Participant accepte expressément que la décision du jury soit définitive et sans appel. Le Participant renonce à tout droit d'appel ou de révision de la décision, étant entendu qu'elle sera examinée conformément aux critères établis dans le Règlement du Concours. La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière des décisions du jury.

L'Organisation se réserve le droit, à son entière discrétion, de tenir responsable tout candidat ne respectant pas les critères susmentionnés ou le présent Règlement et engagera des poursuites judiciaires contre les personnes directement ou indirectement responsables.

L'acceptation du présent Règlement est une condition nécessaire à la participation au Concours et, par conséquent, à l'obtention du prix.

L'identité des participants accrédités peut être vérifiée à tout moment au moyen de documents officiels (carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, etc.), y compris avant et pendant les premières années suivant leur inscription.

#### **Obligations des gagnants :**

Le gagnant doit accepter ou refuser le prix dans les 48 heures suivant la réception de la notification de l'Organisation.

À cette fin, il doit envoyer à l'Organisation les documents suivants dûment remplis :

- le formulaire d'acceptation du prix, qui lui sera fourni, ainsi que
- le contrat de transfert du véhicule pour pouvoir bénéficier du prix.

Si le gagnant ne signe pas les documents susmentionnés dans le délai imparti, ou s'il refuse formellement les conditions générales, SEAT se réserve le droit d'annuler sa sélection et de désigner le finaliste comme nouveau gagnant du concours, sans que le gagnant initial ne puisse prétendre à aucune compensation supplémentaire. Si le finaliste ne signe pas les documents dans le délai imparti, l'Organisation peut, à sa discrétion, désigner le finaliste suivant dans l'ordre du classement, jusqu'à ce que les documents susmentionnés soient signés.

Si aucun finaliste n'accepte le prix, ou est introuvable pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, ou s'il n'accepte ou ne refuse pas le prix selon la procédure établie, une liste de suppléants sera créée et complétée par les autres finalistes.

Si le gagnant ou un finaliste n'accepte pas le prix, ou est introuvable dans un délai raisonnable, le prix sera attribué au suppléant occupant la place correspondante selon le classement des 10 premiers gagnants. Dans ce cas, la personne suivante sur la liste des 10 premiers gagnants deviendra gagnant ou finaliste, et ainsi de suite dans l'ordre établi.

Si le gagnant ou les suppléants sont à leur tour introuvables pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, ou n'acceptent ou ne refusent pas le prix selon la procédure établie, le prix sera annulé.

#### **RÈGLE 7. DATE LIMITE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au moins un mois avant le début du tournoi Premier Padel dans chaque pays, et le jeudi de la semaine du début du tournoi. Les dates limites d'inscription varient selon les tournois. À l'échelle mondiale, le premier appel à candidatures sera ouvert le 1er juin 2025 et le dernier le mercredi 19 novembre 2025. En règle générale, les inscriptions restent ouvertes au moins un mois avant le tournoi et se clôturent cinq jours avant son début, sous réserve de modifications selon les tournois.

#### **Modalités d'inscription :**

- L'inscription doit être effectuée à l'aide du formulaire de participation disponible à l'adresse suivante : <http://www.cupraofficial.com/brand/sports/gamechanger-padel-contest.html>
- Aucun document supplémentaire ne sera accepté en dehors de la période d'inscription. Tout dossier incomplet sera rejeté.
- Tous les liens fournis pour le dépôt des vidéos requises doivent être partagés publiquement afin d'en faciliter l'accès (sans mot de passe ni système d'accès crypté). Dans le cas contraire, la candidature ne sera pas prise en compte.
- Une adresse électronique ou un numéro de téléphone sera fourni pour toute question relative au concours.

#### **RÈGLE 8. JURY**

Pour procéder aux évaluations et sélections, deux jurys seront constitués : un pour la phase de sélection dans chaque pays et un autre pour la phase finale à Barcelone, comme indiqué ci-dessous :

##### **Phase 1 : Sélection des 4 talents par pays**

Lors des tournois Premier Padel sponsorisés par CUPRA où se déroulera ce concours, et mentionnés ci-dessus, le jury sera composé de :

- 1 représentant de CUPRA
- 1 ambassadeur de CUPRA, dans la mesure du possible et en fonction du calendrier des matchs.
- 1 représentant de la Fédération Internationale de Padel (FIP)
- 1 membre de la MMA Academy

Cette phase comprend plusieurs étapes, et tous les membres du jury ne participent pas à chacune d'elles :

- Page d'accueil (Sélection vidéo) : MMA Academy
- Terrain d'activation (Évaluation tactique) : MMA Academy, représentant de la CUPRA, représentant de la FIP et, si possible, un ambassadeur de la marque.
- Terrain central (Compétition) : Un membre de la MMA Academy, Manu Martín, représentant de la CUPRA, représentant de la FIP et, si possible, un ambassadeur de la marque.

##### **Phase finale à Barcelone**

Lors de cette phase, le jury sélectionnera les participants qui accéderont à la phase suivante. La composition du jury sera différente et comprendra :

- 1 représentant de la CUPRA, qui sera le représentant officiel de la marque ; ou un autre représentant de la CUPRA si le premier est indisponible.
- 1 représentant de la FIP, qui sera le président.

- Des ambassadeurs de la CUPRA ou un représentant de la CUPRA si les premiers sont indisponibles.
- 1 membre de la MM Academy

La sélection des qualifiés pour chaque phase, ainsi que celle des gagnants, est définitive.

## **ARTICLE 9. FORCE MAJEURE**

L'Organisation se réserve le droit de reconsidérer, modifier, annuler ou suspendre ce Concours, ou de prendre toute mesure raisonnable en cas de manquement grave ou pour toute autre cause non imputable à l'Organisation.

Si, pour quelque raison que ce soit, les activités d'activation sont modifiées, l'Organisation communiquera les nouvelles activités à tous les participants via les Réseaux Sociaux ou tout autre moyen disponible.

En tout état de cause, l'Organisation ne sera tenue à aucune indemnisation envers les participants, que ce soit pour ses propres raisons ou en cas de suspension ou d'annulation du Concours pour cause d'obligation légale. Dans ce cas, tous les participants seront informés de cette situation dans les meilleurs délais.

## **ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ**

L'Organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant qui ne respecte pas les conditions légales établies dans le présent document ou qui agit de toute autre manière jugée inappropriée par l'Organisation.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes ou de dysfonctionnements liés aux réseaux téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux alimentations électriques, au matériel ou aux logiciels, à la congestion du réseau, ou à toute combinaison de ces éléments, ainsi que pour tout autre problème technique lié à un appareil ou un support quelconque.

Sans préjudice des pertes subies par les consommateurs en vertu de la loi applicable, l'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes ou de retards survenant en cas d'interruption, d'indisponibilité temporaire ou de perturbation du service, de perte de transmission, de perte d'informations, de fraude, de problèmes de réseau, de problèmes logiciels, de défaillance d'accès, de communication ou de réponse, ou de toute modification du Concours due à des problèmes techniques, ou pour tout autre problème de quelque nature que ce soit échappant au contrôle de l'Organisation ou imputable aux opérateurs de réseau, aux services de confiance, aux intermédiaires ou à des tiers.

Les participants, qu'ils soient employés d'une entreprise ou de toute autre entité, sont responsables de s'assurer que leur participation est conforme aux politiques de leur entreprise ou entité concernant la participation à des Concours de ce type. Si l'Organisation a des raisons de croire qu'un participant enfreint ces politiques, elle se réserve le droit de lui interdire de participer à l'événement ou de recevoir un prix, et ce, à tout moment. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre un participant et son employeur. De même, elle décline toute responsabilité en cas de litige avec les participants ayant soumis les offres initiales.

Sans préjudice de leurs droits en tant que consommateurs, les participants au Concours dégagent l'Organisation, dans toute la mesure permise par la loi, de toute responsabilité, sanction, plainte, réclamation ou action civile, commerciale, pénale ou administrative, y compris toute indemnisation de

quelque nature que ce soit, frais ou coûts (y compris expressément les honoraires d'avocats et de représentants légaux).

L'Organisation se réserve le droit de prendre les mesures correctives et toute décision raisonnable nécessaire pour résoudre tout problème pouvant survenir lors de l'Activation afin d'en assurer le bon déroulement.

L'Organisation décline toute responsabilité quant aux informations publiées sur les plateformes de médias sociaux auxquelles l'utilisateur peut accéder, ces plateformes ayant leurs propres politiques de confidentialité sur lesquelles elle n'a aucun contrôle.

L'Organisation est exonérée de toute responsabilité quant au bon fonctionnement de ces plateformes de médias sociaux, à l'exactitude et à la légalité des contenus et informations externes à SEAT auxquels le participant peut accéder via ces plateformes, ainsi que pour tout dommage que l'utilisateur pourrait subir du fait de l'utilisation de ses données.

Si une juridiction ou une autorité administrative compétente juge une clause quelconque du présent Règlement Officiel invalide, illégale, nulle ou annulable, ladite clause sera supprimée du présent document, sans que cela n'affecte la validité des autres clauses.

## **ARTICLE 11. MODIFICATIONS**

L'Organisation se réserve le droit de modifier le présent Règlement Officiel à tout moment et sans préavis.

Des modifications ou ajouts au Règlement Officiel pourront être publiés pendant la Promotion en cas de force majeure. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement Officiel.

## **ARTICLE 12. RETENUE À LA SOURCE**

Le prix du présent Concours sera soumis à la loi 35/2006 du 28 novembre portant approbation de la loi relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et au règlement d'application de l'impôt sur le revenu des personnes physiques approuvé par le décret royal 439/2007, tel que modifié par le décret royal 2004/2009.

Conformément à la réglementation susmentionnée, les participants à ce concours sont informés que les prix attribués pour leur participation à des jeux, concours, tombolas ou tirages au sort liés à la vente ou à la promotion de biens ou de services sont soumis à une retenue à la source ou à un acompte provisionnel d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) dès lors que la valeur du prix servant de base au calcul de la retenue à la source excède 300 €.

Aux fins du calcul de l'acompte provisionnel, il est précisé que la valeur marchande des prix en nature est égale à leur valeur d'acquisition, majorée de vingt pour cent (20 %), conformément à l'article 105.1 du décret royal 439/2007 du 30 mars, portant approbation du règlement relatif à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF).

Conformément à la réglementation fiscale en vigueur, le cas échéant, SEAT effectuera le prélèvement à la source correspondant sur la valeur du prix attribué et délivrera ensuite au gagnant l'attestation nécessaire pour faciliter le respect de ses obligations fiscales. Le gagnant devra déclarer le montant du prix dans sa déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF), au même titre que tout autre revenu. Le montant figurant sur l'attestation de retenue à la source peut être déduit de l'impôt total

dû, conformément à la loi 35/2006 du 28 novembre. Par conséquent, la seule obligation légale de SEAT en matière de paiement de la retenue à la source incombe au contribuable ; ce dernier est responsable du respect de ses obligations fiscales.

## **ARTICLE 13 – DROIT À L'IMAGE**

Les participants au Concours autorisent SEAT à utiliser leur nom et leur photo de profil sur les réseaux sociaux afin de promouvoir leur participation au Concours sur les sites web et les profils de réseaux sociaux de SEAT.

Les gagnants du Concours autorisent expressément SEAT à utiliser, capturer et reproduire leur image (y compris leur voix et leur nom) par tout moyen, dans le cadre de leur statut de gagnants. Cette autorisation comprend la capture, l'exploitation, la reproduction, la publication, la transformation et la communication publique (ainsi que la mise à disposition du public) de leur image (et/ou de leur voix et de leur nom) par tout moyen ou support, analogique ou numérique, dans le monde entier, à titre gratuit et pour toute la durée des droits. Ceci inclut, sans toutefois s'y limiter, tous les médias, imprimés, audiovisuels, numériques, presse écrite, radio, Internet, réseaux sociaux, etc., ainsi que les campagnes marketing liées aux prix reçus sans droit à aucune compensation supplémentaire.

Cette autorisation permet l'utilisation du numéro, de l'image et de la voix à toutes fins liées à cette promotion (commerciales, promotionnelles ou autres), sur tout support, analogique ou numérique, y compris par tout canal de communication, dans le monde entier, à titre gratuit et pour la durée maximale des conditions susmentionnées.

Toutefois, l'organisation n'est en aucun cas tenue d'utiliser les images, le numéro ou la voix. Veuillez ne pas les utiliser partiellement, sélectionner des photos ou des images, ni effectuer de découpages ou d'adaptations, même si cela vous semble inapproprié.

L'autorisation et le transfert accordés sur cette base sont gratuits, et les sponsors acceptent expressément de ne percevoir aucune rémunération à ce titre, hormis, en l'occurrence, le contrat du gagnant.

## **ARTICLE 14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

### **Qui est responsable du traitement de vos données personnelles?**

<b>Identité du responsable du traitement des données :</b>	SEAT, S.A. ("SEAT/CUPRA"), con CIF A-28049161 (en adelante, la Entidad Organizadora o SEAT/CUPRA).
<b>Adresse:</b>	Autovía A-2, Km. 585, 08760 Martorell, Barcelona, España
<b>Mail:</b>	customercare@cupraoffficial.com

### **À quelles fins traitons-nous vos données ?**

Nous traiterons les données personnelles que vous nous fournirez et, le cas échéant, celles de votre représentant légal, principalement afin de gérer votre participation au Concours (notamment pour contacter les gagnants, vérifier leur éligibilité et leur remettre leur prix).

Si vous avez consenti à recevoir des communications marketing en cochant la case prévue à cet effet, nous pourrons également traiter vos données d'identification et de contact à cette fin. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment sans que cela n'affecte votre participation au Concours.

Enfin, nous vous informons qu'aucun profil ne sera créé et qu'aucune décision automatisée ne sera prise sur la base des données personnelles traitées.

#### **Quelles données traitons-nous ?**

Nous traiterons les données d'identification et de contact que vous nous fournissez afin de gérer votre inscription et votre participation au Concours. De plus, si vous êtes sélectionné(e) comme gagnant(e) du Concours, nous pourrions vous demander de fournir d'autres données personnelles, telles que votre numéro de carte d'identité nationale, votre date de naissance, votre adresse fiscale ou votre code postal. Ces informations servent à vérifier le respect du règlement du Concours, à confirmer votre identité, à prévenir la fraude et à gérer les obligations légales et fiscales de l'Organisation. De plus, dans le cadre de ce Concours, nous devrons traiter vos données d'image ainsi que les données relatives à votre profil de joueur et à votre niveau de compétence afin d'évaluer et d'identifier votre talent et de vous permettre de progresser à travers les différentes étapes du Concours.

#### **Quel est le fondement juridique du traitement de vos données personnelles ?**

Le traitement de vos données personnelles est fondé sur l'exécution d'un contrat pour la bonne gestion de votre participation à ce Concours, conformément au règlement énoncé ici, ainsi que sur votre consentement explicite au traitement des données relatives aux contenus photographiques et visuels que vous nous transmettez.

#### **À quels autres destinataires les données seront-elles communiquées ?**

Si vous êtes gagnant(e), vos données pourront être partagées avec notre partenaire, MMA Academy, et avec des entreprises des secteurs de l'hôtellerie, des loisirs, du sport et des transports. Nous pourrons également partager vos données afin de nous conformer aux obligations légales applicables.

Par ailleurs, nous vous informons que, dans certains cas (liés à votre statut de client ou de personne intéressée), l'Entité externalise son infrastructure virtuelle via un modèle de « cloud computing » auprès de Salesforce.com, Inc. Nous vous informons également que le transfert international de données vers les États-Unis a été jugé conforme au niveau de protection adéquat par la Commission européenne. Vous trouverez plus d'informations sur le lien suivant : programme-cadre de protection des données.

Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ? Nous conserverons vos données personnelles pendant toute la durée de ce Concours, et en tout état de cause jusqu'à ce que vous demandiez leur suppression, ainsi que pendant la durée nécessaire au respect des obligations légales applicables, selon le type de données (1 mois pour les données des participants et 5 ans pour les informations relatives au gagnant).

#### **Quels sont vos droits en tant que personne concernée?**

Droite	Contenu
<b>Accès</b>	You pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles par SEAT, ainsi qu'accéder à vos données personnelles figurant dans les fichiers de SEAT.
<b>Rectification</b>	You pouvez demander la rectification de vos données personnelles lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes.
<b>Effacement</b>	You pouvez demander l'effacement de vos données personnelles lorsque, notamment, ces données ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.
<b>Opposition</b>	You pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles. SEAT cessera de traiter vos données personnelles, sauf s'il existe un motif légitime et impérieux ou si le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.
<b>Limitation du traitement</b>	<p>You pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous contestez l'exactitude des données personnelles pendant la durée permettant à SEAT de vérifier leur exactitude.</li> <li>• Le traitement est illicite ; vous vous opposez donc à l'effacement de vos données personnelles et demandez la limitation de leur utilisation. SEAT n'a plus besoin de vos données personnelles aux fins de leur traitement, mais vous en avez besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de vos droits en justice.</li> </ul> <p>You vous êtes opposé(e) au traitement de vos données, dans l'attente de la vérification du caractère légitime des motifs de SEAT.</p>
<b>Portabilité des données</b>	You pouvez recevoir, sous format électronique, les données personnelles que vous nous avez fournies, celles obtenues dans le cadre de votre relation contractuelle avec SEAT, et les transmettre à un autre organisme.
Vous pouvez exercer ces droits, ainsi que retirer votre consentement si vous le souhaitez, en envoyant un courriel à <a href="mailto:customercare@cupraofficial.com">customercare@cupraofficial.com</a> en indiquant clairement le droit que vous souhaitez exercer. L'exercice de ces droits est gratuit. Si vous estimatez que nous n'avons pas traité vos données personnelles conformément à la réglementation applicable, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente via le site web <a href="http://www.aepd.es">www.aepd.es</a> .	

#### Contacter DPD:

You pouvez contacter le délégué à la protection des données de SEAT, S.A. à l'adresse électronique suivante : [dataprotection@seat.es](mailto:dataprotection@seat.es).

#### ARTICLE 15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des décisions des organisateurs et du jury. Tout manquement à ces règles entraînera la disqualification. L'interprétation finale du présent règlement appartient aux organisateurs. Par ailleurs, chaque participant autorise l'utilisation et la diffusion de son image et de ses données professionnelles et personnelles dans le cadre de ce prix, y compris pour les activités promotionnelles du concours.

L'attribution du prix est subordonnée au respect du présent règlement, selon les modalités et dans les délais fixés dans le présent appel à candidatures.

#### **RÈGLE 16. RÈGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE**

L'Organisation et les participants au Concours, d'un commun accord et renonçant expressément à leur propre juridiction, conviennent que tout litige découlant des présentes Règles sera résolu par les tribunaux de la ville de **Barcelone** conformément au droit commun espagnol.